



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 95799

## Texte de la question

M. Axel Poniatowski attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le problème que rencontrent les parents dont un enfant souffre d'une grave maladie psychologique. La France est certes dotée de structures d'accueil pour les jeunes enfants et adolescents, et pour les seniors atteints de tels troubles. Mais en revanche il existe un véritable déficit de structures adéquates pour les jeunes adultes qui se trouvent dans une telle situation. En effet, s'il existe d'une part des hôpitaux prodiguant des soins en « hôpital de jour », d'autre part des hôpitaux psychiatriques pour personnes très lourdement atteintes, notre pays manque cruellement de structures intermédiaires, c'est-à-dire des lieux de vie où les jeunes adultes atteints de pathologie psychologique pourraient réapprendre l'autonomie. Car que deviennent ces jeunes adultes lorsque leurs parents disparaissent. Comment mieux soulager les parents dont l'enfant, devenu adulte, souffre de tels troubles. En conséquence il aimerait savoir quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour pallier ce manque cruel de structures adaptées à de telles situations.

## Données clés

**Auteur :** [M. Axel Poniatowski](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95799

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 mai 2006, page 5634